



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3920

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) - 15 rue Francia - Demande de subvention à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claïsse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3920**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) - 15 rue Francia - Demande de subvention à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° CP-2019-3159 du 3 juin 2019, la Commission permanente a approuvé le dépôt de demande d'éligibilité pour une subvention de l'ANAH au titre de la RHI et du traitement de l'habitat insalubre réparable et opération de restauration immobilière (THIRORI).

Cette demande d'éligibilité concernait, notamment, un immeuble situé au 15 rue Francia à Villeurbanne, sur un secteur particulièrement confronté aux enjeux de traitement de l'habitat indigne.

Par courrier en date du 2 août 2019, la Directrice générale de l'ANAH informait la Métropole de Lyon de l'éligibilité de cette opération au financement RHI par décision de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) du 28 juin 2019.

Ces financements permettent de favoriser la concrétisation de cette opération de requalification globale, engagée depuis plusieurs années, et de répondre aux objectifs de traitement durable de l'habitat indigne et de développement d'une offre de logements abordables voire spécifiques, en centralité, tels qu'inscrits dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et dans le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Métropole.

La présente délibération a pour objet de proposer le dépôt de la demande de subvention à l'ANAH relative à cette opération.

Rappel du projet

Le projet a été initié dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles de Villeurbanne dans lequel a été élaborée la stratégie partenariale d'intervention sur l'immeuble 15 rue Francia qui faisait l'objet de procédures de péril et d'insalubrité irrémédiable, motivant la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) loi Vivien en 2014.

À l'issue de cette procédure, la Métropole a acquis, fin 2017, ce bien destiné à être rétrocédé au groupement d'intérêt économique (GIE) Est habitat, en vue de la création d'une pension de famille proposant 24 logements individuels et un espace collectif extérieur.

Cette opération s'inscrit dans les évolutions urbaines du secteur de La Soie, en apportant une offre nouvelle et spécifique.

Le montant total du déficit de l'opération de démolition-reconstruction s'élève à 472 288 €. Le montant prévisionnel de la subvention de l'ANAH s'élèverait à 330 602 € et porte sur 70 % du total ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'ANAH une subvention d'équipement au titre de la RHI d'un montant de 330 602 € dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction de l'immeuble situé au 15 rue Francia à Villeurbanne,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme global P14 - Soutien au logement social pour un montant maximum de 330 602 €, en recettes en 2021, à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP14O0118.

3° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 13, pour un montant prévisionnel de 330 602 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.